



Afrique centrale : Appui régional à la COMIFAC

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale remplit son mandat de mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé en tant qu'institution spécialisée de la CEEAC de façon autonome, contribuant ainsi à l'utilisation durable des ressources (forestières) dans la région.

LE CONTEXTE

Avec environ 180 millions d'hectares de forêts, le Bassin du Congo est reconnu comme le second plus grand massif forestier tropical au monde. Elles renferment plus de 50% des espèces animales africaines et 20.000 espèces végétales dont le tiers est constitué d'espèces endémiques. Elle abrite environ 100 millions de personnes, dont de nombreux groupes de populations autochtones directement ou indirectement dépendantes des ressources forestières pour leur survie. D'un impact mondial certain pour l'équilibre planétaire, les forêts du bassin du Congo avec leurs tourbières représentent le deuxième poumon mondial avec près de 80 milliards de tonnes de CO₂ séquestrés. Ceci étant, ces écosystèmes forestiers tendent à une exploitation non durable marquée par une augmentation considérable de la dégradation des forêts et de la biodiversité entraînant la perte de 160 000 km² de forêts tropicales humides entre 2000 et 2015. Plusieurs facteurs d'influence contribuent à la dégradation des forêts du Bassin du Congo notamment leur gestion sans reconstitution de la ressource, la surexploitation autour des agglomérations et l'agriculture itinérante sur brûlis. Il convient de noter cependant que 14% de la superficie de ces forêts bénéficient d'un statut d'aire protégée, et 18% des concessions forestières (environ 10,97 millions d'hectares) sont certifiées selon les critères de durabilité. Face à la complexité de ses missions, les capacités de contrôle et de suivi de la COMIFAC s'avèrent insuffisantes.

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est née en 2005 de la vision des Chefs d'État de gérer « durablement et de manière concertée leurs ressources forestières pour le bien-être de leurs populations, pour la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement mondial ». Les pays d'Afrique centrale, qu'ils soient grands ou petits, trouvent en la COMIFAC une opportunité d'être visibles en tant que copropriétaires de leurs riches forêts.

L'APPROCHE

Depuis 2022, le projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC sur la base d'une nouvelle stratégie de mise en œuvre, apporte un focus sur deux thématiques phares que sont la conservation de la biodiversité et la gouvernance forestière. La coopération technique allemande à travers le projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC, a défini un ensemble de champs d'actions pouvant

Intitulé du projet	Appui Régional à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale
Committant / Client	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)
Organisme d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Zone du projet	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad
Organisme de tutelle	Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)
Durée globale	01.11.2022 – 31.10.2025
Enveloppe financière	8,5 millions euros



Photo de gauche : Forêt du Bassin du Congo avec une capacité de stocker 150-200 tonnes de carbones par ha soit 3-4,5 millions de tonnes © J.Metsio Sienne

Photo de droite : *loxodonta africana cyclotis*, une des espèces phares des forêts du Bassin du Congo, et fortement menacée © J.Metsio Sienne

permettre à la COMIFAC en tant qu'institution spécialisée de la CEEAC de remplir de manière autonome ses mandats de mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé, contribuant ainsi à l'utilisation durable des ressources forestières dans le Bassin du Congo. Il s'agira notamment de :

- 1. Appuyer le renforcement du fonctionnement institutionnel et organisationnel du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (SEC) et des réseaux opérationnels (ROC) :** intégration de la planification stratégique et opérationnelle du SEC dans la stratégie CEEAC, renforcement des capacités et équipement des experts du SEC, renforcement de la fonctionnalité des ROC, appui technique à l'accomplissement de leur mandat dans les instances des accords, arrangements et initiatives régionales (BSB Yamoussa, TNS, Campo Ma'an, Rio Campo, CAFI, CEEAC, PFBC, etc.)
- 2. Appuyer le renforcement de la diplomatie environnementale de la COMIFAC (SEC) :** renforcement de la COMIFAC dans l'exercice de son mandat politique central de diplomatie environnementale à travers le renforcement de sa capacité de participation aux négociations internationales, renforcement du fonctionnement des groupes de travail spécialisés (biodiversité, Climat et Gouvernance forestière) , renforcement des capacités dans les démarches de convergence régionale et dans la transposition des accords internationaux et régionaux en droit national ; appui à la mise en place et à la professionnalisation d'un groupe de négociateurs régionaux mandatés par la COMIFAC, les pays membres et la société civile, appui à la canalisation et la transparence des financements internationaux.
- 3. Appuyer l'amélioration de l'offre en formation professionnelle dans le domaine de la Gestion des Aires Protégées (GAP) et de la restauration des paysages en Afrique Centrale :** Appui au RIFFEAC en matière de formation professionnelle GAP et la recherche d'une approche efficace (formation/emploi) dans le domaine de la « restauration paysagère », développement de programmes d'étude basés sur de nouvelles thématiques et les résultats de la mise en œuvre des initiatives pilotes réalisées ; accompagnement du RIFFEAC dans l'intégration des filières de formation « sylviculture » et « gestion des aires protégées » ; sensibilisation des acteurs sur les thématiques de l'égalité des sexes, des droits de l'Homme, de l'inclusion, des PAUL et des processus décisionnels participatifs.
- 4. Appuyer le renforcement de la communication de la COMIFAC (SEC) sur la gestion durable des forêts dans le Bassin du Congo :** Accompagnement technique dans l'élaboration, la publication et la diffusion de documents thématiques, Appui technique en matière de communication politique et environnementale, accompagnement en visibilité lors de rencontres internationales, appui à l'organisation d'événements institutionnels.

LES INDICATEURS

- Le financement de la COMIFAC comme organisation spécialisée de la CEEAC est assuré de manière durable,
- Les textes de position adoptés conjointement par les pays membres de COMIFAC dans les domaines du changement climatique, de la gouvernance forestière et de la biodiversité sont intégrés dans le contenu de 10 décisions de conférences internationales,
- 50 étudiants, dont 15 femmes, sont inscrits dans une filière universitaire élargie "gestion des aires protégées" basée sur des modules de formation avec une partie de formation, des éléments de formation sur les droits de l'homme et la protection de la nature,
- L'Afrique centrale dispose d'une procédure contraignante pour répartir de manière coordonnée entre les pays membres les financements mobilisés au niveau international pour la promotion des forêts du Bassin du Congo, avec la participation du SEC.

LE PARTENAIRE

Ce projet est mandaté par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), pour l'accompagnement de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) dans l'exercice de son mandat de mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé en tant qu'institution spécialisée de la CEEAC.



Photo de gauche : Forêt du Bassin du Congo avec une capacité de stocker 150-200 tonnes de carbones par ha soit 3-4,5 millions de tonnes © J.Metsio Sienne

Photo de droite : *loxodonta africana cyclotis*, une des espèces phares des forêts du Bassin du Congo, et fortement menacée © J.Metsio Sienne